

Le lundi 5 octobre 2026

Lettre d'information aux habitants

Objet : Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – Sécheresse/Réhydratation des sols – Retrait/Gonflement des Argiles

Madame, Monsieur,

Plusieurs habitants de Hasparren nous ont fait part de l'apparition de fissures dans leur maison à la suite des événements climatiques de cet été.

Par la présente, je souhaite vous informer que la commune de Hasparren engage une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'État, à la suite de ces désordres constatés.

Cette procédure a pour objet de permettre l'examen, par les autorités compétentes, du caractère anormal de l'événement naturel concerné et, le cas échéant, la publication d'un arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Cette reconnaissance conditionne l'activation de la garantie « catastrophe naturelle » prévue par les contrats d'assurance couvrant les dommages aux biens.

Le délai d'instruction dure plusieurs mois et la reconnaissance de catastrophe naturelle si elle est actée n'interviendra pas avant début 2027.

Dans cette attente, vous pouvez nous faire parvenir en mairie un courrier avec les photos du sinistre.

Il vous appartient également de déclarer ce sinistre à votre compagnie d'assurance soit dès à présent, soit dans un délai de dix jours après la publication de l'arrêté.

La commune ne manquera pas de vous tenir informés de l'avancement de la procédure et de la décision de l'Etat.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement, Adelaune,

Isabelle PARGADE,
Maire - Auzapeza

